

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES

DCM n°71/2021

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2021

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux mille vingt et un le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : HAMMOUDA Jeanine

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, POMPA Antoine, SCHMITT Henri, SAGUY Françoise, RAMOS José, HAMMOUDA Jeanine, DURAND Christophe, CHANCHO Jean-Marie, BRUNET François, ROUSSEAU Charline, STEPPE Virginie

Procurations : PLA Michelle à DARIO Alain, CRUANAS Pauline à François BRUNET

Absents : /

Date de la convocation :

24 novembre 2021

Classement issu de la nomenclature

Classement issu de la nomenclature

« ACTES »

7.1 Décisions budgétaires

OBJET : DECISION MODIFICATIVE N°5

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que les décisions modificatives sont destinées à procéder, en cours d'année, après le vote du Budget Primitif, à des ajustements comptables. Elles prévoient et autorisent les nouvelles dépenses et recettes qui modifient les prévisions budgétaires initiales, tout en respectant l'équilibre du Budget Primitif.

Monsieur le Maire dit que la présente décision modificative au budget de l'exercice 2021 concerne l'opération suivante :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 6411 : Personnel titulaire	20 000.00 €	
TOTAL D 012 : Charges de personnel	20 000.00 €	
D 1641 : Emprunts en euros		3 000.00 €
TOTAL D 16 : Remboursement d'emprunts		3 000.00 €
D 2031-110 : Rénovation Mairie	3 000.00 €	
TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles	3 000.00 €	
D 65 : Autres charges de gest ^o courante		19 990.00 €
TOTAL D 65 : Autres charges gestion courante		19 990.00 €
D 6611 : Intérêts des emprunts, dettes		10.00 €
TOTAL D 66 : Charges financières		10.00 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE à l'unanimité la décision modificative n°5 au budget 2021 ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.

Le Maire,
Alain DARIO

